

1.

SYNTHESE DES LIEUX DE PRATIQUE AUTORISES

TABLEAU DE SYNTHESE DES LIEUX RECEVANT DU PUBLIC SOUMIS A L'OBLIGATION DE PRESENTER UN PASS SANITAIRE A PARTIR DU 30 AOUT 2021			
Lieu de pratique	Dans les établissements sportifs couverts (gymnase, piscine...)	Dans les établissements sportifs de plein air (stade, piscine extérieure...)	Sur l'espace public pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale (forêt, plage...)
Organisation des séances pour les majeurs	PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE	PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE	PASS SANITAIRE NON OBLIGATOIRE
Organisation des séances pour les mineurs (à partir de 12 ans)	PASS SANITAIRE NON OBLIGATOIRE (jusqu'au 30 septembre 2021)	PASS SANITAIRE NON OBLIGATOIRE (jusqu'au 30 septembre 2021)	PASS SANITAIRE NON OBLIGATOIRE
Animateurs et bénévoles de l'association	PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE	PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE	PASS SANITAIRE NON OBLIGATOIRE
Distanciation physique	2 mètres		
Port du masque	Non obligatoire lorsque le Pass est exigé - sauf décision contraire du préfet, de la mairie, du responsable de l'établissement ou de l'organisateur de l'activité. En tout état de cause, le port du masque n'est pas obligatoire pour la pratique de l'activité physique.		
Liste des participants et tenue d'un registre de contrôle	<p>Contrôle effectué par l'établissement : Lorsque le contrôle est assuré par l'établissement, l'association tiendra à jour la liste des participants aux séances et indiquera que le contrôle du pass sanitaire est effectué par l'établissement lui-même.</p> <p>Contrôle effectué par l'association : Obligatoire lors de chaque séance et à conserver. Lorsque le contrôle est assuré par l'association (animateur, bénévole...), elle comporte aussi le nom de la personne qui contrôle les Pass, la date de son habilitation, les jours et horaires des contrôles effectués</p>		

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Eviter de se toucher le visage et en particulier le nez et la bouche



Utiliser un mouchoir jetable à usage unique et le jeter aussitôt



Tousser, éternuer dans son coude ou dans un mouchoir jetable



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Désinfecter régulièrement les objets manipulés